

Cahier de doléances du Tiers État d'Heucourt (Somme)

Cahier de plaintes, doléances et remontrances que les habitans de la communauté d'Heucourt, élection d'Amiens, entendent faire à Sa Majesté Louis seize, roy de France.

A Messieurs les commissaires députés de l'assemblée du tiers état du bailliage d'Amiens.

Messieurs :

Les habitans de la paroisse de Heucourt, régulièrement assemblés ce jourd'hui dimanche, quinzième jour du mois de mars, au son de la cloche et en la manière accoutumée, conformément à la lettre du Roy en datte du 27 avril 1789¹, ont unanimement résolu de vous faire connoître les motifs de leur plaintes et de leurs suplications, dans l'espoir que vous ne daidaignerez pas, après être convaincu de leur réalité, de les paier à la balance de l'équité et de la justice et de les mettre ensuite par ordre dans le cahier de doléances généralles de laditte assemblée, pour être connu et approuvée des âmes sensibles qui sentent leurs entrailles émues de compassion à la vue des maux de l'humanité souffrante, et, s'il ne sont point acceptés des deux premiers ordres de l'assemblée générale des trois états, de les faire parvenir enfin dans la grande et solennelle assemblée du vingt-sept avril prochain jusqu'au pieds du trône de notre auguste monarque, par ceux qui seront nommés pour être nos intercesseurs auprès de lui. Après lui avoir entièrement découvert nos maux, nous ne doutons nullement qu'après avoir été lui-même témoin oculaire de leur laideur et de leur aggravation, qu'il ne sera plus nécessaire alors d'exciter ses compassions, mais qu'il prendra de ses mains royales, de concert avec les ministres éclairés qui sont à la tête de son conseil, le baume le plus salutaire pour les guérir radicalement.

Entrons en matière et justifions nos plaintes.

Premièrement. Si les impôts royaux, tel que la taille, l'accessoire, la capitation et les vingtièmes, dont nous sommes trop chargés par rapport à la médiocrité, à l'aridité et par conséquent à la stérilité de notre terrain, sy cela, di-je², forme déjà un fardeau épouvantable qu'à peine nous pouvons soulever de nos mains, que l'on considère sérieusement ensuite l'accablement que nous cause une ruyneuse corvée qui se renouvelle toutes les années, qui, sans nous être d'aucune utilité, ne semble, par la lenteur et la suspension de ses travaux n'avoir d'autres but que contribuer à notre ruyne.

Secondement. Ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est de voir exister un impôt aussy désastreux que celui de la gabelle, impôt auquel sont assujettis indistinctement riches et pauvres. Mais quelle différence ! Le riche tire du sein de son abondance pour s'en procurer, mais hélas, le pauvre, même chargé d'une nombreuse famille, malgré sa disette, son indigence et sa misère, est forcé, au milieu de ses malheurs et de sa désolation, de lever au grenier à sel la quantité qui lui est prescrite pour son usage et de se rendre prodigue sur cet objet, pendant qu'avec la plus grande économie il ne peut point parvenir par ses travaux pénibles de ses mains et à la sueur de son front à se procurer un morceau de pain dont il est affamé.

Y a-t-il rien de plus afreux ?

Troisièmement. Les impôts exorbitans que l'on tire sur les boissons, sur les huilles et sur les marchandises de toutes qualités, sur les animaux de toutes espèces pour amonceler les trésors de ce hidre à plusieurs tête ou plutôt de cette puissance subalterne qui exerce sa tyrannie au degré suprême en faisant voler à ses ordres ses essaims d'abeilles bourdonnantes, pour tirer le suc de toutes nos fleurs, pour en composer son miel, ou plutôt encore ses sangsues meurtrières ou dévorantes, pour se repaître de notre substance au gré de ses souhaits, sangsue, di-je, bien différentes de celles de nos rivières, car celle-là ne nous ôtent que

¹ date prévue de la réunion des états généraux. La lettre du roi est du 24 janvier 1789.

² Ce cahier est l'œuvre d'un individu et non d'un groupe.

notre mauvais sang, mais celle-cy nous ôtent tous notre bon. Si, malgré notre calamité, notre infortune et notre misère, nous avons vu verser depuis longtemps ces impôts accablant dans le trésor royal pour régénérer les finances, nous sommes trop fidèles sujets de Sa Majesté pour ne point avoir senty alléger nos peines en voyant tout nos sacrifices tourner à sa satisfaction. Mais quoy ? Nous, pauvres cultivateurs et paysans infortunés, nous payons la corvée pour faire des grands chemins qui, comme nous avons dit, ne nous sont d'aucune utilité, pendant que la plus part des voyageurs qui les fréquentent en sont exemps.

Quant à la gabelle, nous payons cet impôts pour entretenir au milieu de nous une troupe de gardes inutiles, qui n'est qu'un détachement de cette grande armée qui est à la solde de cette puissance subalterne dont nous avons parlé.

Abatez grand Roy, monarque chéry de vos sujets, abatez pour jamais l'empire de cette usurpatrice et régner seul sur nos possessions comme vous régner seul sur nos cœurs.

Quatrièmement. La vigueur et l'accroissement du commerce des Anglais en France fait tomber le nôtre, qui s'étend presque uniquement dans la filature et dans la fabrication des étoffes, dans la plus grande décadence, ce qui donne lieu, en y joignant la rigueur du temps, que l'on voit un grand nombre de pauvres que la faim presse et que la nudité accable, courir tous les jours de bourg en bourg et de village en village pour mendier. Ce qu'il y a de plus effroyable et de plus attendrissant encore, c'est d'en entendre pendant les ombres de la nuit, qui ont honte de se faire connoître pendant le jour, implorer le secour des âmes charitables pour eux et leur misérable famille, qui sont prêt à mourir de faim et de misère.

Cinquièmement. Si les pères et mères dans leur pauvreté et dans leur douleurs pouvoient du moins se consoler dans l'espoir d'être soulagé par leurs enfans quand il seront plus avancé en tige. Mais non. Encore une milice continué sans aucune nécessité, que l'on pourroit nommer une loterie destructive, vient leur arracher en un moment les fruits des travaux et des sueurs de toute une année et les fait retomber de nouveau dans leur première misère.

Sixièmement. Où trouvera-t-on donc des ressources pour rembourser les dettes de l'État et des remèdes à tous ces maux ?

1° Chez la noblesse. Elle possède de grands biens, des honneurs et des dignités. Jusque là nous ne lui disputons rien, nous ne lui contestons point même la préséance qu'elle occupe, nous avons pour elle les égards et le respect qu'elle mérite. Mais il est bien douloureux pour nous de nous voir réduit par elle dans un espèce d'esclavage, tant par les censives qu'elle prend sur nos terres que sur le quint denier qu'elle prend encore en ca de vente, et sur ce retrait féodal qu'elle exerce selon son bon plaisir. Malgré tous ces grands avantages qu'elle possède dessus nous, elle a encore des écoles gratuyte pour les jeunes nobles de l'un ou de l'autre sexe, où, après les avoir instruits gratuytement, ils en sortent pensionné pour leur vie, ce qui ne devrait être accordé qu'à nous, pauvres paysans infortunés, ce qui cultiveroit les talens naturels que quelques-uns de nous possèdent, et nous feroient peut-être faire des progrès rapides dans les sciences et peut-être encore exceller dans l'art de la guerre. La noblesse étant au service du Roy a des appointemens considérables, selon le grade qu'elle occupe, et la plus grande partie de nous n'ont que cinq sols par jours. Cependant, avant qu'elle répande une goûte de sang, nous en répandons des ruisseaux. La noblesse fait-elle des actions de valeur pendant la guerre, elle sollicite ensuite pour obtenir des récompenses proportionnées à ses prétendues mérite, et trop souvent elle les obtient. Le trésor royalourny tout. C'est donc sans contredit que la noblesse a beaucoup contribué à altérer le trésor de l'État, et elle voudroit encore aujourd'huy, dit-on, se soustraire à sa régénération et nous resterions dans le silence ! Non, nous ne cesserons de demander justice jusqu'à ce que nous l'obtiendrons.

Septièmement. Si la noblesse peut facilement améliorer le trésor de l'État, les ecclésiastiques bénéficiers ne le pourront-ils point plus facilement encore, sans être obligé de faire cultiver ny ensemercer les terres ? Ils dixmes nos récoltes, une partie de nos bestiaux et même nos laines, sans parler d'une infinité d'autres avantages qu'ils ont sur nous. Nous ne prétendons cependant en aucune sorte attaquer par là ces dignes ecclésiastiques qui, appelle à remplir les augustes fonctions de leur ministère, s'en acquite avec la plus grande exactitude, mais nous les prions seulement de se resouvenir de ces paroles du Sauveur du monde. « Ne vous faites point, dit-il, de trésor sur la terre ». « Vendez, dit-il ailleurs, vos biens et les donnez aux pauvres. » Après cela, ministres des autels, refuseriez-vous de déposer une partie de votre superflus dans le trésor royal, dont notre boa Roy s'offre detre lui-même le dépositaire et le distributeur pour soulager son peuple et surtout la classe la plus indigente de ses sujets ?

Huitième motif de plaintes. Qu'on jette enfin les yeux sur le tempt et le but de l'institution des communautés, on verra sans peine, par les fondations pieuses qu'on leur fit alors et le nombre de religieux qu'on fixa à chacune, que le but, di-je, de leurs instituteurs ne tendoit qu'à les faire vivre sobrement, justement et

religieusement dans le détachement du monde.

Mais il semble qu'on a donné une signification tout à fait contraire à ce mot détachement, et qu'on a crue qu'il signifioit attachement au monde. Aussi chacun sçait comme on l'a fait valoir dans la suite des temps, et de quelle manière différends ordres sont parvenus à augmenter leur biens et leur revenus jusqu'au degré où ils sont aujourd'huy, en augmentant leur revenus. S'ils avoient augmenté le nombre des religieux, nous aurions pu peut-être en party excuser leur zèle ; nous aurions pu dire : si nos travaux sont multipliés par les mains qu'ils nous tire, nous devons nous consoler dans l'espoir que les prières multipliés qu'ils font pour nous tous les jours excuseront nos deffauts qui naissent des emplois pénibles dont nous nous occupons. Mais hélas ! tout au contraire, en multipliant leurs biens, ils ont diminué leurs religieux et, par ce moyen, les grands revenus à peu de personnes ont donné lieu à quelque bonnes âmes d'exercer la charité. Mais la plus grande partie s'en sont servis pour amasser de grand trésors que la rouille et les vers gatterons, si notre bon Roy ne s'en sert pas bientôt pour remplir la dette de l'État et soulager son peuple.

Nous finissons en supliant Sa Majesté d'examiner attentivement l'assujettissement de son pauvres peuples à tous égards, et ensuite d'abolir les abus de superfluyté partout où ils se trouvent, et enfin pour arriver entièrement au remboursement de la dette de l'État, à l'améliorement de ses finances et au soulagement de son peuple, en abolissant tout impôt, d'en établir un générallement sur les biens du clergé, de la noblesse et du tiers état, et d'une égalité proportionné dans tous les états ; et ce sera alors que nous chanterons des Tedeoms³ d'actions de grâces, pour remercier Dieu de nous avoir donné un aussy bon Roy que Louis seize, pour nous délivrer du joug insupportable qui nous accabloit, et nous le suplierons tous d'étendre son règne jusqu'aux bornes les plus reculés qui limittent la vie des hommes.

Fait à Heucourt ledit jour et an susdit.

³ Te deum